



Salaires : Et un, et deux, et trois... Zéro !

Incompréhensible

Malgré les très bons résultats financiers et commerciaux de ces derniers mois, la direction de PSA maintient le gel des salaires pour 2015, et refuse de lever les mesures de baisse du pouvoir d'achat mises en place par le NCS.

La direction justifie la poursuite du blocage des salaires pour une 3^{ème} année consécutive par les arguments suivants :

- Prix à la consommation : à fin février 2015, les prix auraient baissé de 0,3 % (?!)
- La prime d'intéressement de 1094 € brut au total.
- L'application de l'accord du Nouveau Contrat Social.

Inscrit dans le marbre

La CGT n'est pas vraiment surprise par l'aboutissement de ces négociations sur les salaires puisque l'accord compétitivité ou NCS, signé en octobre 2013, par FO, CFE-CGC, CFTC et GSEA, prévoyait dans son chapitre 5, à l'article 3.2 : « Modération salariale sur le période 2014-2016 », un titre qui ne laissait nulle place à l'interprétation !

Des primes pour calmer les salariés

La direction sait très bien que les salariés ont de plus en plus de mal à boucler leur budget. Pour tenter d'éviter tous mouvements sociaux, cette dernière nous octroie diverses primes, qui, prélèvements déduits ne dépassent pas les 900 €.

Cette somme imposable, ne permet pas de couvrir les trois années de gel des salaires. Elle va faire du bien, sur le coup, mais, une fois consommée, les fins de mois difficiles seront aussitôt de retour.

Les documents de NATIXIS sont arrivés à domiciles au lendemain de l'annonce sur les NAO. La preuve que la direction se sert des primes pour tenter de « noyer le poisson ».

Revendications CGT

La CGT a revendiqué et continuera de revendiquer :

1. Une augmentation générale et uniforme des salaires de 300 € par mois.
2. La levée de toutes les mesures de l'accord de compétitivité (NCS) concernant la baisse de la rémunération :
 - Déblocage des salaires.
 - Retour du paiement à 45 % des heures supplémentaires au lieu de 25 %.
 - Retour de l'indemnisation de l'Allocation Partielle à 75% au lieu de 70 %.
 - Retour aux barèmes de l'ACCAC d'avant le NCS.
 - Remise en place de la PEG (prime d'ancienneté).
 - Retour de la subrogation sur tous les sites du Groupe.
3. L'augmentation de la part employeur de la Mutuelle à 50 %.

Le compte n'y est pas !

La CGT de Sochaux, appelle les salariés à se mobiliser contre cette troisième année de gel des salaires et pour l'augmentation durable de notre pouvoir d'achat.

A Mulhouse, le lundi 23 mars, CGT et CFDT appellent les salariés à cesser le travail pendant deux heures pour demander à la direction de revoir sa copie. **C'est possible, urgent et nécessaire.**



Rencontre avec le 1er ministre

Les motivations de l'Etat

Extrait du courrier envoyé par les parlementaires du Doubs aux syndicats de Sochaux :

« Avec le redressement de PSA, un volume de production plus important, la création d'une équipe complète de nuit : l'ensemble des organisations syndicales ont réclamé fort justement la création de CDI sur le site de Sochaux (...)

L'Etat Français a largement contribué au sauvetage du Groupe PSA en entrant au capital à hauteur de 14%, en apportant une garantie à la banque PSA alors en difficulté, en cherchant un nouveau partenaire et en faisant nommer Louis GALLOIS Président du Conseil de Surveillance.

C'est dire si le gouvernement français a son mot à dire à la fois sur le projet industriel de PSA mais aussi sur les questions sociales et particulièrement l'emploi (...)

Contrat de Génération

Le contrat de génération est issu de l'accord National Interprofessionnel signé par toutes les organisations syndicales et patronales, le 19 octobre 2012.

Le contrat de génération avait 3 objectifs majeurs :

- L'emploi des jeunes en CDI,
- Le maintien dans l'emploi ou le recrutement des seniors,
- La transmission des compétences et des savoir-faire,

Seulement, voilà, chez PSA, ce contrat de génération a été inclus dans l'accord compétitivité. La CGT considère que ces mesures auraient dû être inscrites dans un accord spécifique, exclusivement dédié aux questions relatives aux conditions de départs des anciens **et à celles relatives aux embauches en CDI**, pour ne pas brouiller les cartes.

L'accord compétitivité (NCS) prévoit des départs anticipés à la retraite, auquel la CGT est favorable, mais dégrade considérablement les conditions de travail de ceux qui restent. La CGT ne peut pas cautionner de telles dégradations.

Le NCS, ne prévoit aucune embauche en CDI mais des contrats d'alternance sans garanties d'embauches : l'entreprise n'applique pas le contrat de génération !

Une bonne occasion

L'entretien avec Manuel VALLS se déroulera, le jeudi 26 mars. La CGT enverra une délégation chargée de demander à l'Etat d'intervenir, pour :

- L'embauche en CDI des intérimaires et CDD.
- Le respect du Contrat de Génération : un départ, une embauche.
- L'augmentation des salaires de base.
- **Le maintien des bus de journée.**

La CGT abordera également les nombreux problèmes engendrés par la Loi Macron ainsi que la dégradation permanente des Conditions de Travail et les atteintes aux libertés syndicales.

Le 09 avril, en grève et dans la rue : Une occasion à ne pas manquer !

3 raisons de nous mobiliser massivement :

Les salaires : Chacun de nous a pu constater l'arrogance du patronat lors des Négociations Salariales dans toutes les entreprises, avec des AG ridiculement basses (moyenne nationale : 2, 8%).

Les retraites complémentaires : Gel des cotisations patronales (valeur du point), complémentaire à taux plein, pas avant 67 ans, baisse des pensions de reversions (veufs ou veuves), etc.

Loi MACRON : Justice prud'homale, inspection du travail, travail obligatoire du dimanche, droit du travail, facilitation des licenciements, etc.



CGT du Site de Sochaux : PEUGEOT, SENSE, STPI, ISS, SIEDOUBS ☎ : 03 81 94 25 90

Mail : cgtpsa.sochaux@laposte.net

<http://psasochaux.reference-syndicale.fr>

Pour recevoir toutes les infos, pensez à vous abonner à notre site.